



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Publié le : 12/12/2023

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City - 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°7), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°2), M. Marcel FELT (à partir de la question n°2), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°2), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. André TERZO

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nathan SOURISSEAU donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Rapporteur : M. Benoît VUILLEMIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	15/11/2023	Favorable
Bureau décisionnel	30/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Promotion touristique du Grand Besançon »	Montant prévu au Budget 2023 : 43 994 € Montant de l'opération : 6 000 €

Résumé :

Par délibération n°2020/005342, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € au congrès national « Assises Nationales des Insectes Pollinisateurs » organisé par la Direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville de Besançon qui se tiendra à Besançon du 15 au 16 novembre 2023, en application des critères votés en conseil.

Le Grand Besançon Métropole est un territoire dynamique qui se doit d'être bien présent dans l'activité que l'on dénomme souvent « tourisme d'affaires », à la fois pour assoir sa visibilité, consolider ses atouts et spécialités, et encourager son écosystème.

Depuis fin 2020, Grand Besançon Métropole a créé un fonds de soutien financier pour les congrès.

I. 3^{ème} Assises Nationales des Insectes Pollinisateurs

L'association Arthropologia et la Ville de Besançon s'associent pour organiser les 3èmes Assises des Insectes Pollinisateurs du 15 au 16 Novembre 2023 au Kursaal de Besançon.

Cet événement fait suite aux précédentes Assises organisées en 2018 à Besançon puis en 2019 à Lyon, où plus de 150 professionnels se sont réunis pendant 3 jours et ont échangé sur les moyens d'agir, les freins et les leviers pour agir en faveur des pollinisateurs.

Depuis, de nombreux acteurs se sont réunis à distance autour de l'écriture du Plan pollinisateur (2021-2026) porté par les Ministères de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Deux ans après le lancement de ce plan, il est temps de réunir à nouveau les différentes parties prenantes et acteurs du territoire afin de :

- Partager une culture commune quel que soit le secteur d'activité d'origine des participants ;
- Identifier comment améliorer ses pratiques en faveur des pollinisateurs ;
- Repartir des assises avec des actions concrètes à mettre en œuvre ;
- Initier une démarche de réseau pour outiller les participants intéressés.

Le rôle essentiel des pollinisateurs dans le maintien de nos paysages, nos cultures et plus largement la biodiversité, engage nécessairement de nombreux secteurs d'activités dans ce projet :

- MILIEUX PRODUCTIFS : agriculture, sylviculture, horticulture et pépinières, apiculture,
- MILIEUX URBAINS : jardins, parcs, espaces verts, bâti voirie, dépendances vertes des entreprises et sites industriels, paysagisme et urbanisme,
- MILIEUX NATURELS : espaces naturels et aires protégées,
- INFRASTRUCTURES LINEAIRES DE TRANSPORT et CARRIERES,

Techniciens et élus de collectivités, agents de l'Etat et services déconcentrés, décideurs et politiques, chercheurs et étudiants, naturalistes et écologues, gestionnaires d'espaces verts et d'espaces naturels, aménageurs d'espaces urbains, urbanistes, paysagistes, techniciens agricoles agronomes et

agriculteurs, médias... tous se réuniront et travailleront ensemble. Pour la Ville de Besançon, cet évènement est également une opportunité de sensibiliser le grand public à la cause des pollinisateurs. Dans la continuité de ses actions de communication régulières (journée de la biodiversité, journées portes ouvertes de l'Orangerie, éducation à l'environnement avec la Petite Ecole dans la Forêt...), une soirée grand public sera programmée le 16 novembre afin de partager les réflexions et discussions qui se seront tenues pendant les Assises.

Un partenariat avec France bleu Besançon permettra de traiter le sujet à travers leurs émissions en amont de la manifestation grâce aux interventions d'experts.

II - Attribution d'une subvention en application du règlement d'intervention (critères) voté lors du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien à la dynamique territoriale en matière de « tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet au Grand Besançon Métropole d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands événements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire.

En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands événements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Ce fonds est aussi l'occasion de soutenir un secteur important, les activités MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions/Events, pour le tourisme d'affaires), fortement impacté par la crise sanitaire sur notre territoire comme partout dans le monde.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2 250 à 8 250 €.

Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'évènement, le lien avec notre territoire, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Les 3^{ème} Assises Nationales des Insectes Pollinisateurs organisées par la Direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville de Besançon peuvent prétendre à un certain nombre de points en application de la délibération du Conseil communautaire. Le nombre de points cumulés donnent un montant de subvention.

III - Proposition d'attribution d'une subvention pour le congrès de 3^{ème} Assises Nationales des Insectes Pollinisateurs

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 6 000 € au Congrès national « 3^{ème} Assises Nationales des Insectes Pollinisateurs » organisé par la Direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville de Besançon du 15 au 16 novembre 2023.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 € au congrès « 3^{ème} Assises Nationales des Insectes Pollinisateurs » organisé par la Direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



M. André TERZO
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

